

COMITE SYNDICAL

Le 11 Juin 2026

RAPPORT DE PRESENTATION

ORDRE DU JOUR

1) PREALABLE

- a. Appel des délégués et information générale par le Président ;
- b. Désignation du secrétaire de séance ;
- c. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 février 2026.

2) ADMINISTRATION GENERALE

- a. Délégations d'attribution au Président et au Bureau ;
- b. Mise en place des commissions régaliennes ;
- c. Mise en place des commissions thématiques ;
- d. Mise en place des indemnités du Président et des Vice-Présidents.

3) RESSOURCES HUMAINES

- a. Contrat d'apprentissage en Eclairage Public.

4) FINANCES

- a. Décisions modificatives.

5) ELECTRIFICATION RURALE - RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

- a. Validation des affaires FACE 2026 ;
- b. Lancement du marché ER/EP/Télécommunication 2027-2030 ;
- c. Dépose du cuivre des appuis communs, Convention ORANGE/ENEDIS/FDEE 19 ;
- d. « 100 Territoires d'électrification », implication de la FDEE 19.

6) ECLAIRAGE PUBLIC

- a. Convention Lum'ACTEE.

7) QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE

DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT- DELIBERATION

Par délibération, et pour toute la durée du mandat, le Comité Syndical fixera les délégations attribuées au Président. Il pourra être chargé, de tout ou partie de toutes attributions autres que celles dévolues exclusivement au Comité Syndical. Le Comité Syndical reconnaît les délégations suivantes à Monsieur le Président :

Ressources Humaines :

-  Signature des actes relatifs à la gestion du personnel (décision de nomination, remplacement temporaire d'agent, stages, formations, entretiens professionnels, ...)
-  Signature des conventions avec les partenaires institutionnels en matière de RH (CDG, CNFPT, URSSAF, France Travail, ...)
-  Nomination du ou des agents en charge du contrôle des concessionnaires ou délégataires et la bonne application du cahier des charges de concession en matière de distribution publique d'électricité.
-  Décision de remboursement des frais occasionnés aux agents dans l'exercice de leurs fonctions et missions.

Finances :

-  Réalisation, dans les limites prévues au budget, des emprunts destinés au financement des investissements régulièrement approuvés, et passation à cet effet des actes nécessaires ;
-  Passation, dans la limite des contrats approuvés par le Comité Syndical, de tous les actes nécessaires au recours à des autorisations globales d'encours de crédits en vue de faire face aux besoins de trésorerie du Syndicat

- ✍ Déposer les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) valorisés pour le compte de la FDEE 19 et/ou d'autres entités sur la plateforme mise en place par l'état, ainsi que négocier et signer les contrats de ventes desdits CEE avec les acheteurs du marché ;
- ✍ Décision d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;
- ✍ Solliciter et signer les demandes de subvention au profit de la FDEE 19 en découlant, auprès des organismes publics et privés, nationaux ou européens, et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ;
- ✍ Acceptation des dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges

Commande Publique :

- ✍ Prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant ou de leur spécification, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ✍ Prendre les décisions nécessaires à l'exécution des marchés publics et accords-cadres lorsque celles-ci ne modifient pas l'économie générale des marchés (décision de poursuivre, prix supplémentaires) ;
- ✍ Signature des ordres de services et lettres de commande pour l'exécution des marchés concernant la maîtrise d'ouvrage du budget principal ;

Affaires générales :

- ✍ Négocier et passer des contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes ;
- ✍ Signature après accord du Bureau Syndical de toutes conventions et tous documents avec les collectivités adhérentes et leurs groupements en vue de la mise en œuvre des compétences optionnelles, services et activités complémentaires mentionnées dans les statuts du syndicat ;
- ✍ Négocier et passer des conventions et contrats d'entretien et de maintenance des matériels, mobiliers, locaux et de l'environnement du syndicat ;
- ✍ Adhérer ou renouveler ou mettre fin à l'adhésion, au nom du syndicat, aux associations d'un objet correspondant aux activités et domaines de compétences du syndicat, et ce pour un montant inférieur à 10 000€ annuel par association ;
- ✍ Signature de conventions avec d'autres entités publiques (état, collectivités, agences publiques, associations, ...) et la prise en charge des dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget
- ✍ Mise en place de procédures dématérialisées d'un objet correspondant aux activités et domaines de compétences du syndicat.

Juridique :

- ✍ Intenter toutes actions en justice au nom de la FDEE 19, devant le juge judiciaire ou le juge administratif, devant tout tribunal compétent, en demande et en défense, tant en référé qu'en première instance, appel ou cassation, et exercer toutes voies de recours dans tous les contentieux intéressant la FDEE 19 ;
- ✍ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la FDEE 19 dans la limite de 20 000€ par sinistre ;
- ✍ Déposer plainte et se constituer partie civile au nom de la FDEE 19 ;
- ✍ Saisir et représenter la FDEE 19 devant les instances de médiation et de conciliation ;
- ✍ Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ✍ Fixer les reprises d'alignement et valider toutes les modifications de documents d'urbanisme en lien avec le patrimoine du réseau de distribution publique d'électricité ;
- ✍ Négocier et passer les conventions nécessaires avec Enedis et relatives à la coordination des travaux ;
- ✍ Négocier et signer avec les opérateurs de communications électroniques concernés et le concessionnaire du réseau de distribution publique d'électricité, les conventions tripartites d'autorisation d'utilisation des supports commun du réseau précité pour le développement de la fibre optique et/ou d'autres réseaux de communications électroniques, conventions établis sur la base du modèle nationale validé par la FNCCR, ainsi que percevoir les recettes afférentes, ainsi que signer, à la suite, les conventions particulières par opération concernant les participations de mis en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur lesdits supports communes.

Maîtrise d'ouvrage :

- ✍ Négociation et signature de toutes conventions et de tous les documents avec des tiers publics et privés afin de permettre à la FDEE 19 de faire face à ses obligations de service public, s'agissant des travaux de raccordement des usagers au réseau de distribution publique d'électricité ;
- ✍ Signature des plans de prévention relatifs aux risques répertoriés en matière d'interventions sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public.

DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU BUREAU- DELIBERATION

Par délibération, et pour toute la durée du mandat, le Comité Syndical fixera les délégations attribuées au Bureau Syndical. Il pourra être chargé, de tout ou partie de toutes attributions autres que celles dévolues exclusivement au Comité Syndical. Le Comité Syndical reconnaît les délégations suivantes au Bureau Syndical :

Commande Publique :

Au-delà de la délégation accordée au Président et eu égard au code de la commande publique, préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget : pour les marchés et accords-cadres en procédure formalisée.

Maîtrise d'ouvrage :

- Validation des travaux proposés par les Secteur Intercommunaux d'Energie et la répartition des crédits dans le cadre des marchés de travaux, de fournitures et de services sans limite de montant, suivant avis de la Commission des Finances ;
- Négociation avec le concessionnaire de la convention concernant le programme de dissimulation des lignes aériennes prévu à l'article 8 du cahier des charges de concession ;
- Etude et le cas échéant approbation des demandes d'adhésion de collectivités aux différentes compétences et services proposés par la FDEE 19, ce dans le respect des modalités adoptées par le Comité Syndical ;
- Programmation des actions en matière de contrôle des missions de services publics confiées aux entreprises délégataires (distribution et fourniture d'électricité) ainsi que celles reconnues à la FDEE 19 à travers la législation en vigueur ;
- Etude et suite à donner au maintien, dans la concession d'énergie dont la FDEE 19 à la charge, de terrains ou d'ouvrages ne se relevant plus nécessairement à la bonne marche de la concession ;
- Etude et le cas échéant, approbation de toute opération ou programme d'investissement en lien avec les compétences de la FDEE 19 et ce, dans la limite des crédits budgétaires inscrits.

De rappeler que lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rendra compte des attributions exercées par le bureau, par délégations de l'Assemblée Délibérante.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS REGALIENNES

La Commission d'Appel d'Offres (CAO)- DELIBERATION

La CAO est compétente pour attribuer les marchés pour lesquels une consultation a été lancée par la FDEE 19, en procédure formalisée selon les seuils mentionnés en annexe du Code de la commande publique (article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales) et L1411-5 pour sa composition).

Sur invitation du Président de la Commission, le comptable de la FDEE 19 (Payeur Départemental) et le représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent assister aux réunions de la commission, avec voix consultative.

Marc RATEAU, Président			
Gilles ESTRADE	Ali YACINE	Guy LACHAUD	Bernard ROUSSELY
Jean-Marie MOULIN			
Suppléants			
Roger CHASSAGNARD	Jean-Noël LANOIR	Christian RIGAL	Sébastien ROUCHON
Catherine CHAMBRAS			

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)- DELIBERATION

La CCSPL est prévue à l'article L 1413-1 du CGCT. Elle est compétente pour :

- Examiner annuellement le fonctionnement des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat,
- Donner un avis consultatif sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat.

Elle peut être consultée et formuler des avis sur toute question ayant une incidence directe pour les usagers des services publics concernés.

Cette commission a été mise en place à la FDEE 19 en 2012, et comprend, outre les associations de consommateurs et d'usagers du département référencées auprès de la DDCCRF, des représentants des organismes consulaires (CCI, Chambre des métiers, Chambres d'agriculture...) et de l'administration (DDA, DDE, Préfecture...).

Marc RATEAU, Président			
Franck MAGNAUD	Roger CHASSAGNARD		

La Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE)- DELIBERATION

Le Président rappelle que la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, tend à permettre aux différents EPCI à fiscalité propre et aux syndicats détenant la compétence d'AODE, d'assurer une coordination de leur action dans le domaine de l'énergie.

Cette commission a pour objectif de collaborer à l'amélioration des pratiques en matière de politique énergétique, tout en favorisant l'échange de données entre les différents organes membres de la Commission et les politiques locales en matière d'efficacité énergétique et de mise en place de la croissance verte.

Conformément à l'article L2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, la commission consultative paritaire de la FDEE 19, créée en 2015 est composée d'un nombre égal de délégués de la FDEE 19 et de représentants des EPCI à fiscalité propre situés en tout ou partie sur le territoire départemental, soit :

- ✍ 1 représentant pour chaque EPCI (2 Communautés d'agglomération et 8 Communautés de communes), soit 10 membres (un titulaire et un suppléant)
- ✍ 10 membres de la FDEE 19

Marc RATEAU, Président			Guy LACHAUD
Jean-Noël LANOIR	Sébastien ROUCHON	Christian DERACHINOIS	Ali YACINE
Christian RIGAL			
Délégués des Com. d'Agglomération et de Communes		...	Philippe VAUR
...	Marion GUICHON	Gérard TAVERT	
Jean-Paul COMBY	Roselyne POUJADE	Patrick JOUVE	Francis DELORT

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS THEMATIQUES

La Commission ADMINISTRATION GENERALE/RESSOURCES HUMAINES - STATUTS - COMMUNICATION- DELIBERATION

Les attributions de cette commission sont les suivantes :

- ✍ Gérer les affaires courantes de la FDEE 19 ;
- ✍ Gérer les ressources humaines au regard des évolutions du syndicat et proposer des adaptations aux lignes directrices de gestion ;
- ✍ Proposer des adaptations des statuts au regard des évolutions administratives et techniques et des compétences nouvelles du syndicat.
- ✍ Gérer les relations avec les membres du syndicat, les différents partenaires, les administrations, Elle publie sous forme de message informatique ou papier un bulletin périodique au sujet d'événements et d'évolution du syndicat.

Le Président propose de fixer le nombre de délégués à 8 membres dont un Vice-Président en tant que Président de commission avec parmi ses membres un référent « Communication ». Il demande au Comité syndical de délibérer sur ce nombre puis de procéder à la désignation de ses membres.

Marc RATEAU, Président FDEE 19			
Gilles ESTRADA , Président de la Commission			
Franck MAGNAUD	Roger CHASSAGNARD	Charles FERRE	Henry TURLIER
		Ali YACINE Réfèrent Communication	

La Commission FINANCES - REPARTITION DES CREDITS- DELIBERATION

Les attributions de cette commission sont les suivantes :

- ✍ Participer à l'élaboration du Débat d'Orientation Budgétaire et des Budgets (principal et annexes) ;

- Adapter la répartition du versement de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) aux différents budgets annexes ;
- Contrôler le calcul et le versement des redevances de concession et adapter la répartition du versement de la redevance R2 (Investissement) de concession aux différents budgets annexes ;
- Contrôler le calcul et le versement de la « PCT » (Part Couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) ;
- Contrôler les dépenses de fonctionnement du syndicat tant pour le budget principal que pour les budgets annexes ;
- Proposer au comité syndical la répartition, entre chaque Secteur Local d'Energie (Budgets Annexes), des enveloppes allouées au syndicat dans les différents programmes financés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), par le concessionnaire Enedis (Article 8 du Cahier des Charges de Concession)

Cette commission est composée d'un Vice-Président et de 8 membres délégués.

Marc RATEAU, Président FDEE 19			
Jean-Paul LASCOUTOUNAS, Président de la Commission			
Jean-Noël LANOIR	Christian DERACHINOIS	Bernard ROUSSELY	Franck MAGNAUD
Jean-Marie MOULIN			

La Commission CONTROLE DE CONCESSION - VOLET SOCIAL- DELIBERATION

Les attributions de cette commission, partie « contrôle de concession » sont les suivantes :

- Analyser et vérifier le compte rendu annuel d'activité du concessionnaire, Veiller à l'application des dispositions prévues dans le cahier des charges de concession ;
- Analyser et suivre l'évaluation comptable du patrimoine de la concession, Contrôler l'application des tarifs du concessionnaire et des fournisseurs (branchements, interventions diverses, réclamations, ...), Négocier d'éventuels avenants au cahier des charges de concession

Dans le prolongement de cette partie « contrôle de concession », cette commission a, également, les attributions suivantes :

- Vérifier les engagements du concessionnaire Enedis en termes de qualité de l'électricité distribuée en usant de tous moyens ;
- Publier un rapport annuel sur l'évolution des incidents, des temps de coupure et des chutes de tension.

Les attributions de cette commission, partie « volet social » sont les suivantes :

- Veiller à l'application des règles en matière de tarification de première nécessité et au respect des coupures d'électricité,
- Informers les membres des évolutions éventuelles des textes applicables,
- Proposer au comité syndical des participations éventuelles au fond de solidarité logement ou à d'autres institutions de même nature, Contrôler l'application du volet social des engagements du concessionnaire EDF.

Cette commission est composée d'un Vice-Président et de 8 membres délégués.

Marc RATEAU, Président FDEE 19			
Bernard ROUSSELY, Président de la Commission			
Charles FERRE	Catherine CHAMBRAS	Christian RIGAL	Jean-Marie MOULIN

La Commission ELECTRIFICATION RURALE - TELECOMMUNICATION- DELIBERATION

Les attributions de cette commission sont les suivantes :

- Analyser et arbitrer les besoins des membres en matière de réseaux électriques et télécommunication ;
- Arbitrer et adapter les choix techniques et administratifs
- Analyser, proposer et suivre la mise en place du schéma directeur d'infrastructure des réseaux d'électrification rurale ;
- Interpréter et analyser les programmes liés à la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ;
- Adapter les interventions du syndicat aux évolutions des réseaux de télécommunication.

Cette commission est composée d'un Vice-Président et de 8 membres délégués.

Marc RATEAU, Président FDEE 19			
Jean-Noël LANOIR, Président de la Commission			
Michel LENFANT	Xavier GARCIA	Rémi SALLARD	

La Commission ECLAIRAGE PUBLIC- DELIBERATION

Les attributions de cette commission sont les suivantes :

-  Analyser et arbitrer les besoins des membres en matière d'installations d'éclairage public ;
-  Adapter les missions et interventions en fonction des évolutions réglementaires et techniques ;
-  Faire évoluer la compétence au regard des besoins des membres ;

Cette commission est composée d'un Vice-Président et de 8 membres délégués.

Marc RATEAU, Président FDEE 19			
Christian MANIERE, Président de la Commission			
Christian DERACHINOIS	Guy LACHAUD	Roger CHASSAGNARD	Jean-Paul LASCOUTOUNAS
Jean-Marie MOULIN	Christian RIGAL		

La Commission MAITRISE DE L'ENERGIE - TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE- DELIBERATION

Les attributions de cette commission sont les suivantes :

-  Analyser et mettre en application les évolutions réglementaires en matière de maîtrise de l'énergie, accompagnement des membres dans l'usage des réseaux électriques, période d'utilisation, de délestage, ...
-  Proposer des solutions de raccordement adaptées aux besoins sans mettre en pression le réseau électrique ;
-  Gestion et suivi du groupement d'achats d'énergie pour les membres, informer des évolutions réglementaires du marché de l'électricité et des dispositions financières prises sur les marchés de gros ;
-  Travailler sur le thème de la transition énergétique, analyser, adapter et proposer des actions au regard des besoins des membres, efficacité énergétique, écologique, efficience énergétique, ... ;
-  Adapter, analyser les besoins et réaliser un suivi de la compétence mobilité durable, en usant des évolutions réglementaires et technique.

Cette commission est composée d'un Vice-Président et de 10 membres délégués, il sera désigné un référent pour la partie « Transition Energétique » et un référent pour la partie « Mobilité » parmi les 10 membres délégués.

Marc RATEAU, Président FDEE 19				
Sébastien ROUCHON, Président de la Commission				
Charles ORLIANGES	Ali YACINE	Roger CHASSAGNARD	Henry TURLIER	Sébastien CHABENAT
Armand DUTREIX			Alain DUMONT Réfèrent GAE Transition Energétique	Patricia BUISSON Réfèrent Mobilité

MISE EN PLACE DES INDEMNITES AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENTS- DELIBERATION

Indemnités de fonction brutes mensuelles des Présidents et Vice-Présidents Valeur du point d'indice pris au 1er janvier 2026

IB 1027 = 4 110,52 €

Avec une population supérieure à 200 000 habitants :

-  Pour le Président : Taux maximal 37,41% soit une indemnité brute de 1 537,75 €
-  Pour les Vice-Présidents : Taux maximal 18,7% soit une indemnité brute de 768,67 €

Soit pour les 15 Vice-Présidents un montant maximum d'indemnités de 11 530,75 €

N°	SECTEURS	Abonnés Basse Tension	Longueur HTA et BT	Montant à Répartir	Clé de répartition	MONTANT	INDEMNITES 2026-2032	% INDICE 1027	INDEMNITES 2020-2026
1	Relations publiques et partenariales			11 530 €	0,00%	769 €	660,00 €	16,06%	729,00 €
2	BRIVE	15 796	983		14,38%	1 658 €	660,00 €	16,06%	729,00 €
3	B.M.T.	8 416	994		10,20%	1 176 €	660,00 €	16,06%	1 405,00 €
4	DRGHAC	7 310	829		8,67%	1 000 €	660,00 €	16,06%	729,00 €
5	EGLETONS	5 991	828		7,91%	912 €	660,00 €	16,06%	729,00 €
6	HAUTE-VEZERE	4 645	759		6,77%	780 €	660,00 €	16,06%	658,00 €
7	LARCHE	7 165	480		6,71%	773 €	660,00 €	16,06%	729,00 €
8	AYEN	5 885	584		6,53%	753 €	660,00 €	16,06%	658,00 €
9	LUBERSAC	4 692	620		6,04%	697 €	660,00 €	16,06%	658,00 €
10	TULLE-SUD	4 841	494		5,45%	628 €	660,00 €	16,06%	658,00 €
11	SAINT-PRIVAT	3 388	426		4,25%	490 €	660,00 €	16,06%	658,00 €
12	MEYSSAC	3 400	397		4,10%	472 €	660,00 €	16,06%	658,00 €
13	TULLE-NORD	3 432	332		3,76%	434 €	660,00 €	16,06%	658,00 €
14	ARGENTAT	2 797	362		3,56%	411 €	660,00 €	16,06%	658,00 €
15	BEYNAT	2 762	305		3,23%	373 €	660,00 €	16,06%	658,00 €
	MERCOEUR	2 191	346		3,13%	360 €			
	BEAULIEU	2 203	324		3,01%	348 €			478,51 €
	SAINT-FEREOL	2 073	204		2,29%	264 €			
	Total Secteurs	86 987	9 267	13 068 €	100,00%	11 530 €	9 900,00 €		10 765,13 €
PRES.				1 537,75 €			1 537,75 €		

Chaque budget annexe reversera, annuellement au budget principal, 100% des indemnités perçues par le représentant de secteur en tant que Vice-Président.

Le secteur de SEILHAC reversera, annuellement au budget principal, 40% des indemnités perçues par le représentant de secteur en tant que Président, du fait de ses fonctions.

RESSOURCES HUMAINES

CONTRAT D'APPRENTISSAGE- DELIBERATION

Mise en place d'un contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un jeune dans le cadre des missions d'éclairage publique.

BTS Assistant Technique d'Ingénieur (ATI), Formation électrotechnique. Formation en alternance de deux années.

Tuteur à la FDEE 19 : Jean-François GUYOT et Christophe POULLAIN

FINANCES

DECISIONS MODIFICATIVES- DELIBERATION

Intégration des travaux suite à l'éclatement du Secteur de La Roche-Canillac dans les différents secteurs.

Vers SIE TULLE Sud :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Résultat de fonctionnement reporté	002(002)	1 881,36		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	26 292,00		
Intérêts - Rattachement des ICNE	66112(06)	131,64		
Intérêts des autres dettes	6618(66)	1 422,00		
Taxe sur l'électricité			758881(75)	20 425,00
Redevance concession			758882(75)	6 937,00
Participations communales fiscalisées			758884(75)	2 365,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		29 727,00		29 727,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		17 100,00		
Solde d'exécution section investissement	001(001) 0001	5 836,70		
Dettes - Autres groupements	168758(16) 0001	11 263,30		
OP : ECLAIRONS DEMAIN				10 485,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13) 10	3 545,00
CEE			13285(13) 10	6 940,00
OP : 2024 - FACE AB RENFO				40 497,00
Autres subventions d'équip. non transf. ER			13281(13) 65	40 497,00
OP : 3R-EP		37 200,00		13 136,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13) 69	8 451,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13) 69	4 685,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23) 69	37 200,00		
OP : 2025 - FACE AB RENFO		9 818,00		
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23) 73	9 818,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		64 118,00		64 118,00

Vers SIE EGLETONS :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Résultat de fonctionnement reporté	002(002)	463,73		
Virement à la section d'investissement	023(023)	9 779,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-3 330,73		
Intérêts - Rattachement des ICNE	66112(66)	33,00		
Intérêts des autres dettes	6618(66)	351,00		
Taxe sur l'électricité			758881(75)	5 034,00
Redevance concession			758882(75)	1 710,00
Participations communales fiscalisées			758884(75)	552,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		7 296,00		7 296,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		4 215,00		9 779,00
Solde d'exécution section investissement	001(001)	1 438,66		
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	9 779,00
Dettes - Autres groupements	168758(16)	2 776,34		
OP : ECLAIRONS DEMAIN				800,00
CEE			13285(13)	800,00
OP : 3R-EP		9 840,00		3 476,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	2 236,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	1 240,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	9 840,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		14 055,00		14 055,00

Vers SIE B.M.T. :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Résultat de fonctionnement reporté	002(002)	673,37		
Virement à la section d'investissement	023(023)	31 312,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-21 603,37		
Intérêts - Rattachement des ICNE	66112(66)	47,00		
Intérêts des autres dettes	6618(66)	509,00		
Taxe sur l'électricité			758881(75)	7 310,00
Redevance concession			758882(75)	2 485,00
Participations communales fiscalisées			758884(75)	1 143,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		10 938,00		10 938,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		6 126,00		31 312,00
Solde d'exécution section investissement	001(001)	2 089,04		
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	31 312,00
Dettes - Autres groupements	168758(16)	4 030,96		
OP : ECLAIRONS DEMAIN				1 310,00
CEE			13285(13)	1 310,00
OP : 2025-FACE ABR		20 060,00		
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23)	20 060,00		
OP : 3R-EP		9 960,00		3 518,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	2 263,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	1 255,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	9 960,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		36 140,00		36 140,00

Vers SIE ARGENTAT

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Résultat de fonctionnement reporté	002(002)	814,02		
Virement à la section d'investissement	023(023)	12 477,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	12 296,00		
Intérêts - Rattachement des ICNE	66112(66)	56,98		
Intérêts des autres dettes	6618(66)	615,00		
Taxe sur l'électricité			758881(75)	8 836,00
Redevance concession			758882(75)	3 002,00
PCT			758883(75)	10 296,00
Participations communales fiscalisées			758884(75)	1 035,00
Participations poucheilles communes et particuliers			758885(75)	3 090,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		26 259,00		26 259,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		7 399,00		12 477,00
Solde d'exécution section investissement	001(001)	2 525,39		
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	12 477,00
Dettes - Autres groupements	168758(16)	4 873,61		
OP : 2022 FACE AB RENFORCEMENT				12 500,00
Autres subventions d'équip. non transf. ER			13281(13)	12 500,00
OP : ECLAIRONS DEMAIN				13 255,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	8 305,00
CEE			13285(13)	4 950,00
OP : 2025 HP		24 158,00		
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23)	24 158,00		
OP : 3R-EP		10 320,00		3 645,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	2 345,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	1 300,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	10 320,00		

TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		41 877,00		41 877,00
--------------------------------------	--	------------------	--	------------------

SIE St PRIVAT

Objet de la DM : **DM 3R-EP**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	56 000,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-56 000,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				56 000,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	56 000,00
OP : 3R-EP		56 000,00		
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	56 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		56 000,00		56 000,00

SIE SEILHAC

Objet de la DM : **DM CORRECTION RESULTAT NEGATIF REPORTE**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		3 820,10		
Solde d'exécution section investissement	001(001)	3 820,10		
OP : 2026 - EP				3 820,10
Install., matériel et outill. technique - EP			23152(23)	3 820,10
DEPENSES - INVESTISSEMENT		3 820,10	21	3 820,10

Objet de la DM : **DM ANNULATION TITRE EXERCICE ANTERIEUR**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	18 877,44		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)			673(67)	18 877,44
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		18 877,44		18 877,44

Intégration des travaux suite au rattachement de la Commune de Saint-Ybard vers le secteur d'énergie de Lubersac en raison de la création de la commune nouvelle des Trois-Saints

Vers LUBERSAC

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	5 635,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	12 585,00		
Intérêts - Rattachement des ICNE	66112(66)	45,00		
Intérêts des autres dettes	6618(66)	435,00		
Taxe sur l'électricité			758881(75)	14 298,00
Redevance concession			758882(75)	4 402,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		18 700,00		18 700,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		3 445,00		5 635,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	5 635,00
Dettes - Autres groupements	168758(16)	3 445,00		
OP : PROGRAMME 3REP		3 720,00		1 530,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	845,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	468,00
CEE			13289(13)	217,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	3 720,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		7 165,00		7 165,00

ELECTRIFICATION RURALE ET TELECOMMUNICATION

VALIDATION DES AFFAIRES FACE 2026- *DELIBERATION*

Délibération N°2026-09-Programme de travaux Face 2026. Anticipation des montants au regard des dotations 2025, soit :

Sous Programmes	Dotations prévisionnelles	Montants Travaux HT	Dotations 2026	Montants Travaux HT
AE (Extension)	125 000 €	156 250 €	155 066 €	193 833 €
AP (Renforcement)	1 400 000 €	1 750 000 €	1 619 273 €	2 024 091 €
SN (Sécurisation)	300 000 €	375 000 €	138 500 €	173 125 €
CE (Dissimulation)	410 000 €	512 500 €	461 115 €	576 394 €

Le sous-programme Extension, dotation stable ;

Le sous-programme Renforcement, dotation augmentée de 219 000 € (+15,6%)

Le sous-programme Sécurisation, dotation diminuée de 162 000 € (-46,2%)

Le sous-programme Dissimulation, dotation en hausse de 51 000 € (+12,4%)

Pour compenser ces mouvements de dotation et afin d'éviter de modifier les prévisions de travaux engagés, il vous est proposé de :

TRANSFERER la dotation complémentaire du sous-programme « Renforcement » vers le sous-programme « Dissimulation ».

Cette démarche est autorisée depuis peu par la Mission FACE et concerne uniquement des affaires en sécurisation qui sont dissimulées.

Soit une dotation de 219 000 € en complément du sous-programme « Dissimulation »

Sous Programmes	Dotations 2026	Montants Travaux HT
AE (Extension)	155 066 €	193 833 €
AP (Renforcement)	1 400 273 €	1 750 341 €
SN (Sécurisation)	138 500 €	173 125 €
CE (Dissimulation)	680 115 €	850 144 €

PROPOSITIONS PROGRAMME FACE 2026 - SOUS PROGRAMME SN Sécurisation						
SECTEURS	COMMUNE	NOM DU POSTE	ETUDES O/N	INTITULE DE L'AFFAIRE	MONTANT HT	MONTANTS RETENUS HT
ARGENTAT						
AYEN	BRIGNAC-LA-PLAINE	LES POUYGES			9 500,00 €	9 500,00 €
AYEN	YSSANDON	MAISON NEUVE			9 000,00 €	9 000,00 €
AYEN	PERPEZAC	LA COMBE				9 000,00 €
AYEN	SEGONZAC	BOULOGN				
BRIVE	TURENNE	GRANGE-F				
BRIVE	TURENNE	LINOIRE				16 200,00 €
BRIVE	TURENNE	JALINAS				15 425,00 €
BRIVE	TURENNE	BRUNERIE			8 000,00 €	8 000,00 €
EGLETONS	MARCILLAC LA CROISILLE	LA GARE	OUI	SECURISATION ROUTE DE CLERGOUX	82 000,00 €	
EGLETONS	MARCILLAC LA CROISILLE	LA GARE & EPHAD	OUI	SECURISATION RU DE LEYDIERE	50 000,00 €	
LARCHE	MANSAC	LA VIGERIE	NON		8 500,00 €	8 500,00 €
LARCHE	LISSAC SUR COUZE	PRE LA FONT	NON		5 700,00 €	5 700,00 €
LARCHE	LISSAC SUR COUZE	POUGE	NON		20 900,00 €	20 900,00 €
LUBERSAC	BEYSSENAC	GERMINIAC	NON		6 900,00 €	6 900,00 €
LUBERSAC	BEYSSENAC	PISSAC	NON		23 200,00 €	
LUBERSAC	LUBERSAC	ESTABILLON	OUI		15 500,00 €	15 500,00 €
LUBERSAC	LUBERSAC	ROUTE DUZERCHE & LUBERSAC SOUS STATION	OUI		165 000,00 €	
MEYSSAC	MARCILLAC LA CROZE	LE SOULIER	OUI	SECURISATION RUE DU SOULIER à LAMBARES	23 800,00 €	23 800,00 €
MEYSSAC	MEYSSAC	DECOSUD			12 300,00 €	12 300,00 €
SAINT PRIVAT	RILHAC XAINTRIE	EYBRET	NON		6 700,00 €	6 700,00 €
SAINT PRIVAT	SERVIERE LE CHATEAU	COUDERT	NON		5 700,00 €	5 700,00 €
					662 700,00 €	173 125,00 €
					138 500,00 €	
					173 125,00 €	0,00 €

Transfert de ces affaires vers le sous-programme « Dissimulation »

PROPOSITIONS PROGRAMME FACE 2026 - SOUS PROGRAMME CE Dissimulation						
SECTEURS	COMMUNE	INTITULE DE L'AFFAIRE	NOM DU POSTE	MONTANT HT	ART 8 HT	MONTANTS RETENUS HT
ARGENTAT	MONCEAUX/DORDOGNE	DISSIMULATION BT LAYGUES	LAYGUES	100 000,00 €		96 200,00 €
AYEN	ALLASSAC	DISSIMULATION SAILLANT VIEUX (GC réalisé)	LE SAILLANT	98 000,00 €		95 000,00 €
BEAULIEU	LUOURDRES	DISSIMULATION / RENFORCEMENT CAYRE	CAYRE		57 000,00 €	57 000,00 €
BEYNAT	MENOIRE	DISSIMULATION RUE DE LA RESISTANCE	LE BOURG	89 000,00 €		85 500,00 €
BMT	NAVES	RENFORCEMENT BT CHAINAC	CHAINAC		125 000,00 €	125 000,00 €
BRIVE	USSAC	RENFORCEMENT BT/HTA LE VERGIS			138 000,00 €	138 000,00 €
EGLETONS	MARCILLAC-LA-CROIX	SECURISATION ROUTE DE CLERGOUX	LA GARE	182 000,00 €		177 943,75 €
HAUTE VEZERE	SALON-LA-TOUR	RENFORCEMENT La BACHELLERIE	LABACHELLERIE		206 000,00 €	206 000,00 €
LARCHE	CUBLAC	DISSIMULATION RUE DU BOUSQUET	ECOLE	60 000,00 €		57 500,00 €
LA ROCHE CANILLAC	GROS CHASTANG	Dissimulation BT aux Sivadès	MAIRIE	53 200,00 €		51 500,00 €
LUBERSAC	BEYSSENAC	DISSIMULATION/SECURISATION Pissac	PISSAC	23 200,00 €		22 500,00 €
MERCOEUR	SEXCLÈS	DISSIMULATION AU BOURG RUE DE LA FONTAINE	SEXCLÈS	68 800,00 €		66 000,00 €
MEYSSAC	COLLONGES LE ROUGE	RENFORCEMENT LA COTE			108 000,00 €	108 000,00 €
ORGNAC	SAINT SOLVE	RENFORCEMENT BELLEVUE			116 000,00 €	116 000,00 €
SAINT PRIVAT						
SAINTE FEREOLE	SADROC	DISSIMULATION LA BORIE	BORIE	100 000,00 €		98 000,00 €
SEILHAC	LAGRAULIERE	DISSIMULATION RUE DE BEL AIR	MAISON DE RETRAITE	100 000,00 €		
TULLE NORD	SAINT MEXANT	DISSIMULATION RUE DU FOND BOURG	LE BOURG	100 000,00 €		
TULLE SUD	CORNIL	DISSIMULATION IMPASSE DES CHATAIGNERS	PUY MARJUT	106 600,00 €		100 000,00 €
				1 080 800,00 €	750 000,00 €	850 143,75 €
		CREDITS FACE ALLOUES		680 115,00 €	300 000,00 €	
		MONTANT DES TRAVAUX A ENGAGER		850 143,75 €	750 000,00 €	850 143,75 €

Soit un programme d'investissement lié au sous-programme FACE 2026 de :

SIE	FACE AE Extension	FACE AP Renforcement	FACE S	Intitulés des AFFAIRES (FACE C et ART 8)		FACE CE
ARGENTAT		109 000,00 €	9 500,00 €	MONCEAUX / DORDOGNE	DISSIMULATION BT LAYGUES	96 200,00 €
AYEN		262 000,00 €	18 000,00 €	ALLASSAC	DISSIMULATION SAILLANT VIEUX (GC réalisé)	95 000,00 €
BEAULIEU		43 000,00 €		LUOURDRES	DISSIMULATION / RENFORCEMENT CAYRE	
BEYNAT	85 000,00 €	29 500,00 €		MENOIRE	DISSIMULATION RUE DE LA RESISTANCE	85 500,00 €
BMT		80 700,00 €		NAVES	RENFORCEMENT BT CHAINAC	
BRIVE		61 300,00 €	39 625,00 €	USSAC	RENFORCEMENT BT/HTA LE VERGIS	
EGLETONS		135 000,00 €				177 943,75 €
HAUTE VEZERE		99 441,25 €		SALON-LA-TOUR	RENFORCEMENT La BACHELLERIE	
LARCHE		74 000,00 €	35 100,00 €	CUBLAC	DISSIMULATION RUE DU BOUSQUET	57 500,00 €
LA ROCHE CANILLAC				GROS CHASTANG	Dissimulation BT aux Sivadès	51 500,00 €
LUBERSAC		55 000,00 €	22 400,00 €			22 500,00 €
MERCOEUR		60 000,00 €		SEXCLÈS	DISSIMULATION AU BOURG RUE DE LA FONTAINE	66 000,00 €
MEYSSAC		26 400,00 €	36 100,00 €	COLLONGES LE ROUGE	RENFORCEMENT LA COTE	
ORGNAC		46 000,00 €		SAINT SOLVE	RENFORCEMENT BELLEVUE	
SAINT PRIVAT			12 400,00 €			
SAINTE FEREOLE		234 000,00 €		SADROC	DISSIMULATION LA BORIE	98 000,00 €
SEILHAC		243 000,00 €		LAGRAULIERE	DISSIMULATION RUE DE BEL AIR	
TULLE NORD		110 000,00 €		SAINT MEXANT	DISSIMULATION RUE DU FOND BOURG	
TULLE SUD		82 000,00 €		CORNIL	DISSIMULATION IMPASSE DES CHATAIGNERS	100 000,00 €
MONTANT HT	85 000,00 €	1 750 341,25 €	173 125,00 €			850 143,75 €
Dotation FACE	155 066,00 €	1 400 273,00 €	138 500,00 €		2 373 954,00 €	680 115,00 €

MARCHE ER/EP/TELECOMMUNICATIONS 2027-2030-

DELIBERATION

ORGANISATION DU MARCHÉ

Un Accord Cadre à Bons de Commande pour :

- Les études d'exécution et travaux d'Electrification Rurale et de réseaux de Télécommunication ;
- Les fournitures et travaux d'installation d'éclairage public ;
- L'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public.

Un Accord Cadre à Bons de Commande pour :

- La maîtrise d'Œuvre des travaux d'Electrification Rurale, des réseaux de Télécommunication ;
- La maîtrise d'Œuvre des travaux d'installation d'éclairage public.

Lancement pour fin octobre 2026, Notification début janvier 2027

DEPOSE DU RESEAU CUIVRE- DELIBERATION

Adoption du modèle de convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour la dépose du réseau cuivre historique

Orange exploite une partie de son réseau historique cuivre sur des supports aériens du Réseau public de distribution d'électricité exploité par Enedis.

À la suite du plan de fermeture du réseau cuivre défini par Orange et ayant fait l'objet d'une consultation publique organisée par l'Arcep du 7 février 2022 au 4 avril 2022, il est apparu nécessaire de formaliser conjointement entre la FNCCR, Orange et Enedis les conditions de la dépose du réseau cuivre présent sur les supports du Réseau public de distribution d'électricité.

IL est nécessaire de signer une convention locale entre La FDEE 19, Enedis et Orange couvrant l'ensemble du territoire.

100% TERRITOIRES D'ELECTRIFICATION

Objectifs du programme « 100 territoires d'électrification »

- Axe 1 : L'électrification des transports routiers et le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, en voirie, à domicile ou chez les employeurs ;
- Axe 2 : L'accompagnement ciblé des ménages pour la sortie du fioul, en lien avec le réseau d'accompagnement à la rénovation (France Rénov') ;
- Axe 3 : La planification de la sortie du gaz, avec un accompagnement financier des ménages concernés.

Pour le 1er juin au plus tard, chaque préfet de région identifie en lien avec les préfets de département entre 5 et 15 communes, EPCI ou regroupements d'EPCI candidats pour rejoindre le programme.

CONCESSION

INFORMATION CRITERE RURALITE

Décret n° 2026-159 du 4 mars 2026

Ce décret permet de connaître les modalités de définition du caractère urbain ou rural d'une commune.



ECLAIRAGE PUBLIC

CONVENTION LUM'ACTEE- DELIBERATION

Appel à Projet ACTEE pour l'éclairage public

Réponse à cet appel à projet pour 3 lots :

- Temps interne, utilisation des agents de la FDEE 19 pour l'organisation de la compétence éclairage public et notamment pour le diagnostic des installations de mise en valeur des patrimoines et divers.
Aides sollicitée 17 930 € soit 60% des rémunérations des agents

2. Outils de mesure et de suivi, acquisition d'un outil de GMAO complémentaire pour la compétence maintenance et exploitation des installations d'éclairage public.
Aide sollicitée 10 000 € soit 50% de l'acquisition.
3. Audit énergétique des installations d'éclairage de mise en valeur des patrimoines des communes adhérentes
Aide sollicitée 17 930 € soit 60% des études pour la réalisation de l'audit.